

GABON



**Ensemble, participons au
DIALOGUE POLITIQUE.**

- Libreville -

LETTRE DE CADRAGE POUR LA PARTICIPATION A LA PHASE CITOYENNE

La phase citoyenne est une étape de collecte de toutes les idées émanant de la réflexion citoyenne pour les mettre à la disposition des participants à la phase politique. Elle démontre que tous les citoyens sont une source d'analyse et une force de propositions. Aussi, la présente lettre de cadrage a pour but de préciser les règles de participation à la phase citoyenne du Dialogue Politique. Elle rappelle les acteurs concernés, les modalités d'inscriptions, les thématiques choisies et les principes directeurs des interventions.

I. PARTICIPANTS

Les participants à la phase citoyenne sont :

les représentants des organisations de la société civile que sont :

- les confessions religieuses ;
- les organisations syndicales des travailleurs ;
- les organisations patronales ;
- les organisations non gouvernementales ;
- les associations ;
- les collectifs.
- les organisations des jeunes ;
- les organisations des femmes ;
- les organisations des notables ;
- les organisations de la Diaspora.

II. MODALITES D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire à la phase citoyenne du Dialogue Politique, les représentants des groupes désignés ci-dessus devront se rendre :

- au Stade de l'Amitié Sino-gabonaise d'Angondjé, ou ;
- sur le site internet du Dialogue Politique: www.dialoguepolitique2017.ga

Pour prendre part aux travaux, les représentants des groupes ci-dessus désignés, devraient se faire enregistrer auprès des services du Secrétariat technique du Dialogue Politique. Pour ce faire, ils devront :

- choisir l'un des panels retenus dans le cadre des thématiques du Dialogue Politique
- présenter un récépissé d'association ou d'organisation ou un document équivalent en tenant lieu ;
- présenter une pièce d'identité.

III. THEMATIQUES

1. *La réforme des institutions et la consolidation de l'état de droit démocratique*

S'agissant de ce thème, les participants auront à porter leur analyse sur les questions liées notamment :

à la durée des mandats politiques au Gabon : mandats présidentiel, parlementaire et mandat des élus locaux ;

au mode de désignation et à la durée du mandat des membres de la Cour Constitutionnelle ainsi qu'aux missions de cette juridiction ;

à la réforme du Conseil National de la Démocratie comme cadre permanent du dialogue et de la concertation politique ;

à l'élaboration d'une loi de programmation judiciaire.

2. *Les réformes électorales*

Sur ce point, les intervenants examineront les problématiques se rapportant notamment :

au redécoupage des circonscriptions électorales ;

à la révision du Code électoral ;

à la redéfinition du rôle et des missions des instances en charge de l'organisation des élections politiques (Ministère de l'Intérieur, CENAP et Cour Constitutionnelle) ;

à la révision du fichier électoral ;

au financement de la campagne de l'élection présidentielle.

3. *La modernisation de la vie publique*

Les participants s'exprimeront notamment sur :

les conditions de création et de financement des partis politiques ;

les dispositions réglementaires relatives au règlement des différends au sein et entre partis politiques ;

la révision de la loi sur les associations ;

les conditions de création, de financement et de fonctionnement des syndicats ;

les conditions d'exercice de la liberté de la presse et de la communication (Code de la Communication, CNC, etc...)

le cumul des mandats ;

la retraite des élus locaux.

4. *La consolidation de la paix et de la cohésion nationale*

Les intervenants auront notamment à se prononcer sur :

la contribution des partis politiques dans la consolidation de la paix et la cohésion nationale ;

le statut de la Majorité ;

le statut de l'Opposition ;

la relance du développement économique, social, culturel et environnemental ;

la prise de mesures en faveur de la réconciliation nationale.

IV. CONDUITE A TENIR PENDANT LES INTERVENTIONS

1. *Le respect de l'ordre du jour des travaux*

Les participants auront à communiquer essentiellement sur les thématiques correspondant au panel pour lequel ils se sont inscrits. Toutefois, de façon tout à fait accessoire, il est permis à l'exposant d'aborder des thématiques sortant du champ d'action de son panel. La gestion de cette digression est laissée à la discrétion du bureau du panel.

Les participants peuvent enfin verser directement au bureau des contributions écrites sur toutes les thématiques retenues.

2. *Analyse des situations et formulation des propositions*

Les intervenants doivent procéder à une analyse claire et objective des situations et formuler des propositions et/ou recommandations réalistes.

Dans ce sens, les intervenants doivent s'atteler à faire l'état des lieux des situations qu'ils évoquent tout en veillant à présenter les causes et les conséquences des problématiques développées.

Ils doivent également formuler des propositions et/ou recommandations concrètes et réalistes au titre des solutions à envisager en vue de remédier aux situations décrites dans leur analyse.

3. *La discipline à observer durant les travaux*

Pour la bonne tenue des débats, un certain nombre de règles essentielles s'imposent à chaque participant, notamment :

- le respect du code de bonne conduite ;
 - le respect du règlement intérieur ;
 - le respect du temps de parole ;
 - l'interdiction d'interrompre un autre intervenant pendant son temps de parole ;
- la stricte observation des règles de courtoisie et de bienséance ;
le respect des principes fondamentaux contenus dans la lettre de cadrage.

Les communications livrées au cours de la phase citoyenne sont consignées par des rapporteurs pour transmission à la phase politique du dialogue.